

Étampes, le 04 février 2021

Madame, Monsieur,

Afin de répondre à vos interrogations concernant la facture du SEDRE du 1^{er} semestre 2021, un complément d'explications apparaît nécessaire. La forte augmentation des tarifs résulte essentiellement de la hausse des prestations du syndicat qui traite les déchets : le SIREDOM.

La gestion des déchets sur notre territoire repose sur deux acteurs principaux : le **SEDRE** et le **SIREDOM**.

Le SEDRE (Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes) a pour mission d'organiser la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, emballages, papiers, verre, végétaux et encombrants) sur le territoire de ses 19 communes membres, situées au Sud de l'Essonne.

Depuis 2014, le SEDRE s'est employé à réduire les coûts, renégocier les contrats, optimiser les moyens humains et remettre les finances en ordre. Grâce à ces mesures, l'endettement du SEDRE a été fortement réduit permettant aux usagers de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le SIREDOM est le deuxième plus grand syndicat intercommunal de traitement de déchets en Ile-de-France : il regroupe 175 communes adhérentes situées principalement en Essonne. Il assure le traitement des déchets et gère le réseau de déchèteries ou éco-centres.

Le coût du traitement des déchets (incinération, tri, recyclage, enfouissement...) est variable selon le type de déchet, la qualité du tri, et les taxes croissantes imposées par l'État. Il est facturé par le SIREDOM au SEDRE, qui le répercute ensuite dans sa tarification aux usagers.

Le SIREDOM s'est retrouvé ces dernières années dans une situation financière critique. Plusieurs causes l'ont mené à cette situation :

- D'une part, il a réalisé de lourds investissements pour étoffer le réseau des éco-centres du territoire et approfondir les filières de tri et de revalorisation des déchets.
- D'autre part, dans son rapport du 14 octobre 2020 sur le SIREDOM qui vient d'être rendu public, la Chambre régionale des comptes pointe du doigt un sous-financement de longue date avec des coûts réels sous-facturés.
- Enfin, une fusion coûteuse avec un autre syndicat et plusieurs contentieux viennent alourdir la facture.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes précité concerne la gestion du SIREDOM pour la période 2015-2020. Il pointe **« une situation financière critique, masquée par des comptes non sincères » et un sous-financement chronique.**

« En octobre 2020, le sous-financement du SIREDOM, identifié et chiffré, portait sur près de 55 millions d'euros, dont 43 millions d'euros de dettes certaines et 11 millions d'euros de risques contentieux à faire financer (...) par tout ou partie des groupements adhérents du SIREDOM. »

En complément du remboursement de la dette en 3 ans, le SIREDOM a mis en place le principe de comptabilité analytique afin de mieux chiffrer et de mieux affecter les dépenses aux collectivités locales, dont le SEDRE. La répercussion directe de cette hausse est désormais inévitable, et va concerner les 900000 habitants du territoire couvert par le SIREDOM.

Entre 2019 et 2021, le SIREDOM augmente de 67% le prix de ses prestations facturées au SEDRE.

En 2020, le SEDRE a pu éviter l'augmentation de sa grille tarifaire en puisant sur sa trésorerie.

Mais en 2021, le SEDRE n'en a plus les moyens et doit répercuter la hausse des tarifs du SIREDOM à ses abonnés.

Face à l'ampleur de la hausse des tarifs du SIREDOM et sans autre alternative possible, les membres du SEDRE ont été contraints de voter la nouvelle grille tarifaire à l'unanimité.

La facturation émise par le SEDRE fin janvier 2021 comprend :

- Une part fixe liée aux frais de structure, de personnel et de la gestion de la redevance.
- Et une part variable liée à la collecte et au traitement des déchets.

La part fixe s'établit à 107,44€/abonné.

+ Les déchets verts facturés 67,70€/abonné pour le secteur 2 collecté en porte-à-porte (Lardy, Morigny-Champigny, Saint-Hilaire) et 31,78€/abonné pour le secteur 3 en apport volontaire en benne (Brières-les-Scellés, Boutervilliers). Le secteur 1 (autres communes) ne bénéficie pas des collectes des déchets verts, les habitants devant les déposer en déchèterie.

La part variable pour 18 levées des ordures ménagères/an dépend de la taille des bacs. Chaque abonné a la possibilité d'optimiser sa facture en échangeant son bac pour un bac plus petit (1 échange gratuit). Chaque levée supplémentaire est facturée en plus, dès la 19^e levée/an.

La grille tarifaire du SEDRE permet d'équilibrer les dépenses et les recettes.

Litrage	PART VARIABLE (forfait de base : 18 levées bac OMR pucé / an)			PART FIXE					
	Prix forfait annuel	Prix levée incluse dans le forfait	Prix levée supplémentaire (à partir de la 19 ^e)	Base pour les 3 secteurs		Végétaux secteur 2*		Végétaux secteur 3**	
				Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel (32 passages/an)	Montant mensuel	Montant annuel	Montant mensuel
80	94,78 €	5,27 €	6,48 €	107,44 €	8,95 €	67,70 €	5,64 €	31,78 €	2,65 €
120	142,17 €	7,90 €	9,72 €						
180	213,25 €	11,85 €	14,58 €						
240	284,33 €	15,80 €	19,44 €						
360	426,50 €	23,69 €	29,16 €						
660	781,92 €	43,44 €	53,46 €						

Secteur 1 : Abbéville la Rivière, Arrancourt, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Sec, Chalo-Saint-Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine-la-Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy-la-Rivière, Pussay, Saclas, Saint-Cyr-La-Rivière.

*Secteur 2 (collecte des végétaux en porte-à-porte, 32 passages par an) : Saint-Hilaire, Lardy, Morigny- Champigny.

**Secteur 3 (collecte des végétaux en benne d'apport volontaire) : Boutervilliers, Brières-les-Scellés.

Changement de bac :

1 seul et unique changement de volume de bac d'ordures ménagères gratuit.

Tarif du second changement de bac

	80 L	120 L	180 L	240L	360 L	660 L
	42 €	45 €	50 €	55 €	80 €	185 €

Les nouveaux représentants élus au SEDRE sont pleinement mobilisés. Vous pouvez compter sur leur complète détermination pour obtenir les meilleurs coûts et qualité de service.